

2008

[www.univ-strasbourg.fr](http://www.univ-strasbourg.fr)

La plus européenne  
des villes universitaires

# à Étudier Strasbourg

au cœur de l'Europe



# Strasbourg

## capitale européenne

Strasbourg partage avec Genève et New York le privilège d'être le siège d'organisations internationales sans être une capitale nationale. Située au cœur du continent européen, elle entretient une tradition universitaire ouverte sur l'international.

**Population de Strasbourg :**  
273 000 habitants (prévision INSEE 2005)

**Population de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) :**  
451 000 habitants répartis sur 28 communes.

**L'Alsace** se positionne comme le 3<sup>e</sup> pôle scientifique français avec 4 universités, 12 grandes écoles, 250 laboratoires et plus de 5 000 chercheurs.

**Ouverture internationale :**  
Strasbourg est le siège de nombreuses organisations internationales parmi lesquelles le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'Homme, la Direction européenne pour la qualité du médicament, etc...

Strasbourg abrite aussi le siège de la chaîne de télévision culturelle européenne ARTE, le secrétariat permanent du programme scientifique international Frontière humaine, la Fondation nationale Alfred Kastler, la Fondation européenne de la science.

**Enseignement supérieur :** la Communauté urbaine de Strasbourg a accueilli environ 53 000 étudiants en 2006/07, dont plus de 40 000 dans les trois universités.

**Étudiants étrangers :** les trois universités de Strasbourg ont accueilli près de 9 000 étudiants étrangers originaires d'une centaine de pays en 2006/07, soit 22 % de leurs effectifs. Strasbourg est, après Paris, la ville universitaire la plus internationale de France.

## SOMMAIRE

	UNIVERSITÉS	2
	FORMALITÉS	6
	VIE PRATIQUE	10
	Accueil	10
	Budget	11
	Logement	12
	Santé	13
	CALENDRIERS	14
	MÉMO	15
	PLANS	16



Étudier à Strasbourg 2008 est le fruit d'une collaboration étroite entre le Pôle universitaire européen de Strasbourg et les services administratifs des trois universités strasbourgeoises, du CROUS, du Rectorat de Strasbourg, de la Communauté urbaine de Strasbourg, du Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace. Ce document n'aurait pas vu le jour sans l'aide des nombreuses personnes qui ont recherché les informations mises en formes dans cette publication. Qu'elles en soient toutes ici remerciées.

Les informations publiées dans cette brochure sont valables à sa date de parution (décembre 2007).

## Étudier à Strasbourg 2008

**Rédaction :** Jérôme Castle, Fabien Costilhes

**Mise en page :** Thomas De Biasio

**Impression :** Sicop

**Dépôt légal :** 4<sup>e</sup> trimestre 2007

**Diffusion :** 5 500 exemplaires

**Pôle universitaire européen de Strasbourg**

11 rue Silbermann

67000 Strasbourg

✉ [infopole@poleuropeen.u-strasbg.fr](mailto:infopole@poleuropeen.u-strasbg.fr)

[www.univ-strasbourg.fr](http://www.univ-strasbourg.fr)

Cette publication est imprimée sur papier 100 % recyclé.



**Pôle universitaire  
européen de Strasbourg**



**Strasbourg** compte près de 53 000 étudiants dont plus de 40 000 dans les universités : l'Université Louis Pasteur à dominante scientifique et médicale, l'Université Marc Bloch à dominante littéraire et linguistique et l'Université Robert Schuman à dominante juridique et de gestion.

### Université Louis Pasteur

(ULP; Strasbourg I)

L'Université Louis Pasteur est une université à dominante scientifique et médicale, fortement investie dans la recherche scientifique, qui compte environ

19 000 étudiants dont 23 % en masters et doctorats. Les disciplines de sciences exactes ainsi que les sciences de la vie et de la santé y sont enseignées. Les sciences économiques, la géographie physique et humaine, la psychologie et

les sciences de l'éducation s'ajoutent à cette large palette de disciplines scientifiques.

#### ■ Université Louis Pasteur

4 rue Blaise Pascal  
F-67070 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 90 24 50 00  
[www-ulp.u-strasbg.fr](http://www-ulp.u-strasbg.fr)

### Université Marc Bloch

(UMB; Strasbourg II)

L'Université Marc Bloch offre à ses quelques 12 000 étudiants une large palette de formations qui va de la théologie aux sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), en passant par les langues (plus de 25 spécialités différentes), les littératures françaises et étrangères, la philosophie, la sociologie, l'histoire, les arts, l'archéologie, l'ethnologie et la démographie.

#### ■ Université Marc Bloch

22 rue René Descartes  
F-67084 Strasbourg cedex  
☎ +33 (0)3 88 41 73 00  
[www-umb.u-strasbg.fr](http://www-umb.u-strasbg.fr)

### Université Robert Schuman

(URS; Strasbourg III)

L'Université Robert Schuman qui compte aujourd'hui près de 10 000 étudiants, est une université où dominent le droit, les sciences politiques, la gestion et les sciences de la communication, dispensés dans une faculté et huit autres composantes, un Institut d'études politiques (IEP), l'École de management de Strasbourg (IECS), l'Institut des hautes études européennes (IHEE), le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) et le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ).

#### ■ Université Robert Schuman

1 place d'Athènes - BP 66  
F-67045 Strasbourg cedex  
☎ +33 (0)3 88 41 42 00  
[www-urs.u-strasbg.fr](http://www-urs.u-strasbg.fr)

### Demain l'Université

de Strasbourg

En cohérence avec les orientations actées dans leur contrat quadriennal 2005-2008, les trois universités de Strasbourg se placent aujourd'hui dans la perspective de la création d'une université unique. Après plusieurs années marquées par la réalisation de projets interuniversitaires, cette perspective se traduira tout d'abord par la préparation d'un nouveau projet d'établissement pour le futur contrat quadriennal commun 2009-2012. Avec la création, souhaitée pour le début 2009, de la nouvelle université, **l'ambition est d'accroître la qualité et l'attractivité du site universitaire strasbourgeois** et de le rendre **plus compétitif** dans le contexte d'une concurrence européenne et internationale accrue.



### Les avantages attendus sont nombreux :

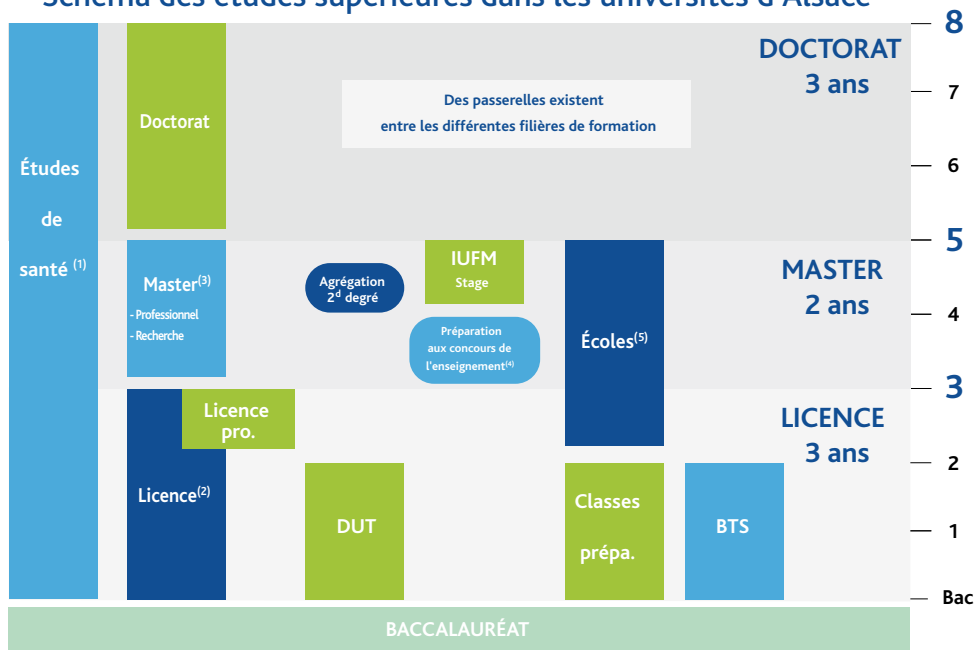
- de meilleures conditions d'études pour les étudiants et de travail, pour les personnels;
- une meilleure lisibilité, y compris internationale, du site universitaire strasbourgeois;
- la réunion, au sein d'une seule université, d'un potentiel scientifique et pédagogique couvrant

presque tous les champs scientifiques et, dès lors, extrêmement attractif;

- une capacité d'innovation accrue grâce aux rapprochements interdisciplinaires rendus possibles et aux marges de manœuvre ainsi développées.

[www.demain.unistra.fr](http://www.demain.unistra.fr)

### Schéma des études supérieures dans les universités d'Alsace



(1) Les études de santé comprennent : médecine (bac+9), chirurgie dentaire et pharmacie (bac+6), Sage-femme (bac+5)

(2) DEUG, DEUST et (3) Maîtrise peuvent être délivrés aux niveaux intermédiaires. Les formations IUP sont intégrées dans les parcours de Licence et Master

(4) Concours de l'enseignement : professeurs des écoles (CAPE), des collèges et des lycées (CAPES), des lycées techniques (CAPET) etc.

(5) Grandes écoles, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs

**BTS** : Brevet de technicien supérieur; **DUT** : Diplôme universitaire de technologie; **IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres



### Choix de l'Université

Pour vous guider, un tableau des formations vous est proposé ci-contre. Pour plus d'information sur les formations, contactez directement les services d'information et d'orientation des universités strasbourgeoises (voir coordonnées en dernière page) ou visitez le site [www.universites-formations-alsace.fr](http://www.universites-formations-alsace.fr) Sur ce site web, vous trouverez des informations sur près de 1 300 formations. Une fois votre choix fait, reportez-vous à la rubrique "Formalités" en page 6 pour les démarches pratiques à suivre.



### Droits d'inscription

Les droits d'inscription à l'Université en France sont, sous réserve de droits spécifiques, de 165 euros pour un cursus Licence, 215 euros pour un cursus Master et 326 euros pour un cursus Doctorat en 2007/2008. Pour vos questions sur les modalités d'inscription, contactez l'université de votre choix :

#### ■ Scolarité de l'Université Louis Pasteur

☎ +33 (0)3 90 24 10 76/77

✉ enseignements@adm-ulp.u-strasbg.fr

#### ■ Scolarité de l'Université Marc Bloch

☎ +33 (0)3 88 41 74 18

✉ scolarite@umb.u-strasbg.fr

#### ■ Scolarité de l'Université Robert Schuman

☎ +33 (0)3 88 41 42 09

✉ scolarite-urs@urs.u-strasbg.fr

### Exonération des droits

#### d'inscription

Si vous venez à Strasbourg dans le cadre d'un programme d'échange communautaire (Erasmus, etc.), du programme d'échange avec le Québec

CREPUQ (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec) ou bien d'un accord d'échange interuniversitaire, vous bénéficiez de conditions d'inscription particulières.

Dans certains cas, vous serez exonéré des droits d'inscription à l'université ; renseignez-vous avant votre départ.

À votre arrivée, contactez le Service des relations internationales (voir coordonnées en dernière page) de votre université d'accueil ou bien suivez les instructions que vous avez reçues avant de partir de la part du responsable de votre programme d'échange.

### Équivalence des diplômes

#### étrangers et français

La reconnaissance des diplômes n'est pas automatique : elle dépend soit de conventions internationales soit d'un examen des demandes au cas par cas par l'université sollicitée.



Formations	ULP	UMB	URS
Agronomie, agroalimentaire, nutrition	●		●
Arts, design		●	
Communication, information, journalisme	●		●
Droit, administration publique, propriété industrielle et intellectuelle	●	●	●
Économie, gestion, management, marketing	●	●	●
Éducation, formation des enseignants	●	●	
Géographie, aménagement	●	●	
Histoire	●	●	●
Ingénierie et technologie	●		●
Lettres, langues, sciences du langage		●	
Mathématiques et informatique	●		
Philosophie, éthique	●	●	●
Physique, chimie, matériaux	●		
Psychologie, sociologie, démographie, ethnologie	●	●	
Relations internationales, études européennes, études régionales	●	●	●
Sciences de la terre et de l'univers, environnement	●		●
Sciences de la vie et de la santé, psychologie	●		
Sciences du sport		●	
Sciences politiques			●
Théologie		●	
Urbanisme, architecture	●	●	●

Pour plus d'informations sur ces formations

[www.universites-formations-alsace.fr](http://www.universites-formations-alsace.fr)



Votre venue à **Strasbourg** passe par des démarches administratives à réaliser **avant votre départ** (Demande d'admission préalable - DAP, visa) et **à votre arrivée** (inscription universitaire, carte de séjour). Suivez le guide !

## Avant votre départ

Les conditions d'entrée en France pour un séjour d'étude de longue durée sont réglementées et différentes de celles d'un séjour touristique.

Dans une vingtaine de pays (voir liste en bas de page), une procédure dématérialisée de candidature en ligne a été mise en place. Dans les autres pays, vous entrez directement en contact avec les établissements de votre choix au moyen d'une demande d'admission préalable (DAP).

## Procédure dématérialisée

Le nouveau dispositif de candidature en ligne est aujourd'hui opérationnel dans une vingtaine de pays. La demande de pré-inscription en ligne permet de constituer un dossier électronique personnel. Ce dispositif d'accompagnement, pour lequel une participation financière vous sera demandée, comporte également un entretien personnalisé d'évaluation de votre projet et le passage d'un test de français.

**Liste des pays** : Algérie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée du Sud, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Madagascar, Maroc, Mexique, République Tchèque, Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie, Vietnam.

## Demande d'admission préalable

Les demandes d'études en 3<sup>e</sup> année de cursus Licence, en cursus Master ou en cursus Doctorat ne sont pas traitées par les ambassades, mais directement par les universités. Informez-vous auprès de ces dernières (voir coordonnées

en dernière page). Cependant, il est conseillé aux candidats postulant à l'un de ces cursus, d'établir parallèlement une demande d'admission préalable en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>e</sup> année du cursus Licence, au cas où les études universitaires faites à l'étranger ne seraient pas reconnues suffisantes et donc validées pour l'inscription souhaitée.

Le formulaire de DAP est à retirer entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 janvier et à rendre avant le 1<sup>er</sup> février auprès des services culturels de l'Ambassade de France du pays où vous résidez, ou auprès de l'université dans laquelle vous souhaitez vous inscrire si vous résidez déjà en France (voir le calendrier détaillé "Inscription" en page 14).

Vous pouvez également télécharger le formulaire de DAP sur internet :

[www.education.gouv.fr/pid239/famille.html](http://www.education.gouv.fr/pid239/famille.html)

Le dossier comprend :

- une lettre de motivation;
- un acte de naissance avec sa traduction légalisée en français;
- 2 coupons-réponses internationaux;
- 3 enveloppes de taille normale (dont une portant un timbre de votre pays) et une grande enveloppe au format du dossier, portant toutes quatre l'adresse où les réponses à votre demande d'admission vous seront envoyées;
- si vous préparez actuellement un diplôme de fin d'études secondaires, les relevés de notes des deux années scolaires précédentes et du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours;
- si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme ouvrant droit, dans votre pays, à des études supérieures, une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction légalisée en français.

Dans le cadre de la DAP, vous devez passer un examen de langue française, géré par le Centre



international d'études pédagogiques, d'un coût de 60 euros, durant la deuxième quinzaine de février :

- dans votre pays d'origine, il est organisé par le service culturel de l'Ambassade de France;
- en France, il est organisé par le premier établissement auprès duquel est déposée la DAP.

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle et ceux des États où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en Français,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères,
- les titulaires du diplôme approfondi de langue française (DALF),
- les candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un autre test linguistique reconnu de niveau équivalent.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite. Ces épreuves, dont la durée totale ne peut dépasser trois heures, sont destinées à évaluer votre niveau de compréhension de la langue française et vos capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

## Dispense de DAP

Vous êtes dispensé de DAP et pouvez donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de votre choix, si vous êtes :

- étudiant venant en France dans le cadre d'un programme d'échange universitaire;
- ressortissant d'un État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen;
- titulaire du baccalauréat français, franco-allemand ou européen;
- français titulaire d'un diplôme étranger de fin

d'études secondaires;

- boursier du gouvernement français ou d'un organisme étranger dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CNOUS ou EGIDE);
- apatride ou réfugié titulaire de la carte de l'Office français pour les réfugiés et apatrides (OFPRA);
- enfant de diplomates en poste en France.

Il existe d'autres cas de dispenses. Pour les connaître, veuillez vous renseigner auprès des services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade ou du consulat français dans votre pays.

## Demande de visa

Dans les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et où le dispositif de procédure dématérialisée est opérationnel (voir page ci-contre), l'utilisation de ce nouvel outil est **obligatoire** pour l'obtention du visa "étudiant".

La demande de visa s'effectue dès que vous avez reçu le formulaire d'acceptation d'une des universités strasbourgeoises.

**Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne**, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de Norvège, de Saint Marin, du Saint Siège ou de Suisse, vous n'avez pas besoin de demander de visa pour venir en France.

**Si vous êtes ressortissant de tout autre pays que ceux cités ci-dessus**, vous devez demander un visa de "long séjour étudiant" à l'Ambassade ou au consulat de France dans votre pays pour pouvoir venir en France.

**Attention : ne venez pas en France avec un visa de tourisme : vous ne pourriez pas le transformer sur place en visa de "long séjour" et vous seriez obligé(e) de quitter la France à l'expiration du visa de tourisme.**



Toutefois, si vous entrez en France avec un visa de "court séjour" portant la mention "étudiant – concours", vous pouvez le transformer en carte de séjour, si vous avez réussi le concours ou l'épreuve d'admission préalable pour lequel ce visa vous a été accordé.

## Pièces à fournir pour le visa :

- formulaire de demande de visa de long séjour; Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de visa sur Internet à l'adresse suivante : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique "Services et formulaires"

- une photo d'identité;

- un justificatif de la qualité d'étudiant : copie du dernier diplôme, certificat de scolarité, baccalauréat ou titre admis comme équivalent ou une carte d'étudiant;

- un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement en France : ce justificatif peut être soit la réponse positive à la demande d'admission préalable (DAP), soit, si vous en êtes dispensé, une attestation de pré-inscription dans une université. Le document doit préciser le niveau d'études et la filière d'enseignement;

- un justificatif de ressources

- Si vous êtes boursier : une attestation précisant le montant et la durée de la bourse.

- Si les ressources sont assurées par une personne résidant en France : une prise en charge signée par cette personne, la photocopie de sa pièce d'identité (carte d'identité ou titre de séjour), le justificatif de ses ressources (3 derniers bulletins de salaire ou de versement de retraite et dernier avis d'imposition sur le revenu).

- Si les ressources proviennent de l'étranger : le justificatif de l'ouverture d'un compte bancaire par lequel les fonds devront obligatoirement transiter.

## À votre arrivée

### Les procédures d'inscription

L'inscription se fait via Internet et sur place dans les universités de Strasbourg à partir de juillet. Pour plus d'information : [www.universites-formations-alsace.fr](http://www.universites-formations-alsace.fr)

### Carte de séjour

Dans tous les cas, à votre arrivée à Strasbourg, rendez-vous à l'Agora de l'étudiant (voir adresse en dernière page) pour demander une carte de séjour étudiant.

**Si vous êtes ressortissant de l'Espace économique européen** (Union européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège) de Suisse, d'Andorre ou de Monaco, vous êtes dispensé de l'obligation de détenir un titre de séjour depuis la loi du 26 novembre 2003.

Toutefois, si vous souhaitez obtenir un titre de séjour, vous pouvez en faire la demande.

**Si vous êtes ressortissant d'un nouveau pays adhérent à l'Union européenne à la date du 1<sup>er</sup> mai 2004 ou du 1<sup>er</sup> janvier 2007** et que vous souhaitez accéder au marché de l'emploi, vous devez détenir un titre de séjour durant la période de validité des mesures transitoires.

**Si vous êtes ressortissant d'un autre État**, vous devez :

**1)** Présenter les originaux et donner la photocopie des documents ci-dessous :

- le passeport : les pages portant le nom, la photographie, la durée de validité, le cachet d'entrée et le visa de long séjour;

- un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant;

- un justificatif d'adresse de moins de trois mois (contrat de bail, facture d'électricité à votre nom personnel, etc.);



- si vous êtes hébergé :
  - une attestation d'hébergement remplie par l'hébergeant;
  - une copie de la carte nationale d'identité ou un titre de séjour de l'hébergeant;
  - une facture ou un contrat de bail de moins de 3 mois de l'hébergeant.

## 2) Fournir :

- 3 photos d'identité récentes identiques sur fond clair (3,5 x 4,5 cm);
- un extrait d'acte de naissance ou d'acte de mariage;
- le justificatif produit pour l'obtention du visa de long séjour qui atteste de ressources annuelles suffisantes, correspondant à un montant minimum de 430 euros mensuels (justificatif par tous moyens : attestation de bourse, bulletins de paie et autorisations provisoires de travail).

Pour une prise en charge par un tiers en France : fournir les trois derniers bulletins de salaire, le dernier avis d'imposition et la copie de la pièce d'identité, du preneur en charge, ordre de virement permanent, etc.

**NB** : Vous serez convoqué par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) pour une visite médicale moyennant le paiement d'un timbre fiscal de 55 euros à retirer à la Préfecture ou directement à l'ANAEM (voir coordonnées ci-contre).

Les ressortissants algériens sont exonérés du paiement de cette taxe. Les bénéficiaires des programmes Erasmus sont dispensés de la visite médicale.

Lors du renouvellement de votre titre de séjour, vous devrez justifier des ressources déclarées lors de votre première demande de titre de séjour.

## Récapitulatif :

- dépôt du dossier : Agora de l'étudiant, de septembre à fin novembre 2008 puis à la Préfecture du Bas-Rhin.
- retrait du titre de séjour : Préfecture du Bas-Rhin (voir coordonnées ci-contre). Le service en charge

de l'instruction des demandes est la Direction de la Population et de l'Accueil Bureau des Titres de séjour.

### ■ Préfecture du Bas-Rhin

5 place de la République  
F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 21 65 42

Du lundi au jeudi de 8h à 16h en continu.

[www.bas-rhin.pref.gouv.fr](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr)

(la liste des pièces à fournir peut être téléchargée sur le site web de la Préfecture)

**NB** : les informations données pour la carte de séjour sont susceptibles d'évoluer, n'hésitez pas à consulter le site web de la Préfecture du Bas-Rhin pour de plus amples informations.

### ■ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)

4 rue Gustave Doré

F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 23 30 20

En cas de difficulté particulière, vous pouvez toujours vous adresser à la représentation consulaire de votre pays à Strasbourg. Une liste des représentations est disponible sur le site du Centre de mobilité Alsace [www.eramore-alsace.fr](http://www.eramore-alsace.fr) dans la rubrique "Vie pratique" sous l'intitulé "postes diplomatiques".



**Accueil, budget, logement, santé** : suivez le guide pour préparer votre arrivée en douceur à Strasbourg. Si possible venez au moins quelques jours avant le début des cours pour vous installer sans stress.

### Le site web du Pôle

#### universitaire européen

Allez sur [www.univ-strasbourg.fr](http://www.univ-strasbourg.fr) pour savoir comment chercher un logement, financer ses études ou effectuer des démarches administratives, où se faire soigner, se restaurer, faire du sport, etc. Il contient aussi des plans de la ville et des bibliothèques universitaires.

Les universités de Strasbourg et le CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires) éditent Ulysse, guide qui répond aux interrogations pratiques de l'étudiant à Strasbourg, en particulier en début d'année. Demandez-le dès votre arrivée dans les universités de Strasbourg.

#### L'Agora de l'étudiant

L'Agora de l'étudiant est un espace d'accueil et de services, particulièrement utile lors de votre arrivée à Strasbourg, mais vous y trouverez aussi conseils et aides tout au long de l'année auprès du

bureau des étudiants étrangers. Elle est située sur le campus de l'Esplanade, dans le bâtiment Le Platane. À la rentrée, l'Agora rassemble tous les services utiles à l'étudiant. Vous pouvez effectuer sur place l'ensemble des démarches administratives liées à votre installation : faire la demande de carte de séjour, rechercher un logement, faire une demande d'abonnement téléphonique et électrique, retirer la carte à puce pour manger dans les restaurants universitaires, effectuer des recherches sur Internet grâce à des ordinateurs en libre service, etc.

#### ■ Agora de l'étudiant

Allée René Capitant - F-67084 Strasbourg Cedex

☎ +33 (0)3 88 60 22 52

✉ [agora@poleuropeen.u-strasbg.fr](mailto:agora@poleuropeen.u-strasbg.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h en continu.

### Point accueil du CROUS

Le CROUS favorise les conditions de vie et de travail des étudiants : logement, restauration, bourses, social, emploi, international et culture. Son Point accueil donne tous les renseignements indispensables à la vie à Strasbourg et oriente vers les services du CROUS. Il dispose aussi d'une salle informatique.

#### ■ Point accueil du CROUS

1 quai du Maire Dietrich - F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 21 28 00

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

#### Les semaines de rentrée

Chaque université organise, en septembre, une semaine de rentrée consacrée à l'orientation, aux cursus, aux inscriptions, au fonctionnement de l'université, etc. Cette semaine vous aidera à vous mettre dans les meilleures dispositions possibles pour commencer votre vie d'étudiant à Strasbourg. Pour connaître les dates précises, vous pouvez vous connecter sur les sites des SCUIO à compter du mois de juillet (voir adresses en dernière page).

### Les BVE et les associations

#### étudiantes

Les Bureaux de la vie étudiante (BVE) des trois universités et les associations étudiantes, accueillent, guident et intègrent les étudiants. Ils interviennent notamment dans les domaines de la citoyenneté, de la culture (soirées, théâtre, concerts), de la solidarité étudiante, du sport, etc. Les BVE vous guideront vers les associations d'étudiants étrangers qui sont là pour vous aider à vous intégrer et à résoudre vos problèmes à l'arrivée et tout au long de l'année (voir leurs coordonnées dans la rubrique Mémo en page 15).



## Obligation de ressources

La loi française exige que l'étudiant étranger justifie qu'il dispose en France de moyens suffisants d'existence pour suivre ses études sans travailler, soit un minimum mensuel de 430 euros. L'existence de ces ressources peut être prouvée notamment par :

- une attestation de bourse d'études;
- une prise en charge par un répondant solvable établi en France;
- un ordre de virement permanent.

## Premier mois difficile

Ces 430 euros sont un minimum. En fait, on estime à plus de 600 euros, en moyenne, l'argent dont vous aurez besoin chaque mois.

Cette estimation ne prend pas en compte les dépenses du premier mois passé en France. Vous aurez peut-être besoin de dépenser jusqu'à 1 800 euros durant le premier mois, ainsi que détaillé ci-après.

### Budget du premier mois : jusqu'à 1 800 euros

Voici une liste indicative pour l'année 2007/2008 des principales dépenses lors de votre installation :

- loyer : 300 euros (150 euros en cité U)
- dépôt de garantie pour votre logement équivalent à deux mois de loyer : 600 euros
- assurance annuelle du logement : 50 euros
- frais d'inscription : de 165 à 326 euros selon le niveau de la formation
- affiliation à la Sécurité sociale : 192 euros
- adhésion à une mutuelle santé : de 61 à 281 euros, selon la nature des risques couverts.

À ces dépenses s'ajoutent de nombreux frais d'installation : téléphone, électricité, transport... et bien sûr l'alimentation !

## Demande de bourses françaises

Le nombre de bourses françaises destinées aux étudiants étrangers est limité. La seule bourse généraliste est la bourse du gouvernement français. Elle est attribuée par les services culturels des représentations diplomatiques de la France à l'étran-

ger (ambassades, consulats). Renseignez-vous dès maintenant sur les conditions d'attribution dans votre pays. Elle est ensuite gérée par le service des relations internationales du CROUS.

**Attention** : votre demande doit être déposée auprès des services culturels des ambassades françaises dès le mois de novembre de l'année précédant la rentrée universitaire (voir aussi le calendrier "Vie pratique" en page 14).

D'autres aides sont accordées par les États et par l'Union européenne. Renseignez-vous auprès de votre université. Le montant de ces bourses varie et elles ne suffisent peut-être pas pour couvrir toutes vos dépenses.

Des bourses d'étude sont allouées, sous certaines conditions, aux étudiants des villes membres du Club de Strasbourg. Pour plus d'information :

[www.club-strasbourg.eu](http://www.club-strasbourg.eu)

## Travailler pendant les études

En France, la loi réglemente le travail des étudiants étrangers.

- Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne (hors les dix nouveaux pays adhérents), d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de Norvège ou de Suisse : vous pouvez travailler dans les mêmes conditions que les étudiants français.
- Si vous êtes ressortissant d'un autre État : vous avez la possibilité de travailler jusqu'à 60 % de la durée annuelle légale du travail, soit 964 heures par an. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la Préfecture du Bas-Rhin.

### ■ Préfecture du Bas-Rhin

5 place de la République - F-67000 Strasbourg  
 ☎ +33 (0)3 88 21 65 42 - [www.bas-rhin.pref.gouv.fr](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr)  
 (la liste des pièces à fournir peut être téléchargée sur le site web de la Préfecture)

### Les emplois étudiants du CROUS

Pour consulter les offres d'emplois temporaires, connectez-vous au site web du CROUS :

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)



Si vous venez dans le cadre d'un programme d'échange communautaire Erasmus, du programme CREPUQ, d'accords d'échanges interuniversitaires, adressez-vous directement au Service des relations internationales (SRI) de votre université (voir coordonnées en dernière page).

### CROUS

Le CROUS propose des chambres et des studios en résidences universitaires, ainsi que quelques appartements de type F2 pour couples. Le nombre total de logements gérés par le CROUS est très insuffisant pour répondre à la demande aussi bien des étudiants français que des étudiants étrangers. Bien que le CROUS de Strasbourg consacre une part significative de son parc de logements (environ 30 %) à l'hébergement des étudiants étrangers, il lui est impossible de donner satisfaction à un grand nombre de demandes de logements, en particulier parmi celles formulées par les étudiants venant à titre individuel.

Sont **prioritaires**, parmi les étudiants étrangers, pour l'attribution de logements gérés par le CROUS :

- les boursiers du gouvernement français ou de gouvernements étrangers gérés par le CNOUS (Centre national des oeuvres universitaires et scolaires) ou EGIDE ;
- les étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échanges.

Pour les étudiants venant à titre individuel, un bairème favorise les étudiants sans retard scolaire et boursiers de leur gouvernement. Toutefois, même pour ces étudiants, l'obtention d'un logement n'est pas automatique, surtout s'ils arrivent après le début de l'année universitaire. Le service des relations internationales peut vous aider dans votre démarche de recherche de logement : adresses de bailleurs sociaux, de foyers à vocation sociale, etc. Pour plus d'informations : [www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

**Attention** : une difficulté supplémentaire réside dans la constitution d'un dossier complet pour demander un logement. En effet, il faut trouver une personne physique et solvable résidant

dans l'Union européenne, qui se portera garant pour vous (la même difficulté existe pour les logements dans le privé).

Pour faire une demande de logement, connectez-vous au site Internet du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril via le Dossier social étudiant (DSE). Le Service des relations internationales du CROUS vous enverra un dossier que vous devrez lui retourner avant le 30 juin. La réponse du CROUS vous parviendra à la mi-juillet (voir aussi le calendrier "Vie pratique" en page 14).

### Logements dans le privé

Les loyers des logements du secteur privé sont plus chers que ceux des logements universitaires du CROUS. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour rechercher un logement privé : les annonces de particuliers recueillies par le CROUS, celles des mutuelles étudiantes, celles des agences immobilières (ces dernières demandent des frais supplémentaires) et celles figurant dans la presse locale.

### Aides au logement

En France, les étudiants peuvent bénéficier d'une aide financière au logement. Son montant varie selon les situations. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'Agora de l'étudiant (voir les coordonnées en page 10), ou consultez le site internet de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Hébergement temporaire

Si vous n'avez pas trouvé de logement avant votre départ, vous avez deux solutions provisoires : prendre une chambre dans une auberge de jeunesse ou réserver une chambre au : CIARUS (voir coordonnées en page 15).

À noter que les frais d'achat de la carte des auberges de jeunesse sont offerts par le CROUS (voir les coordonnées en dernière page).



## Affiliation à la Sécurité sociale

En France, vous devrez payer vos soins, vos visites chez le médecin et les médicaments. Vous serez ensuite remboursé partiellement par le biais de la Sécurité sociale. Le reste est à votre charge ou peut être remboursé par une complémentaire santé.

**L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour toute personne résidant plus de trois mois sur le sol français. Elle s'effectue en même temps que l'inscription administrative à l'Université.**

Cependant, votre situation dépendra de votre âge, de votre statut et de votre nationalité :

- **Âgé de moins de 20 ans et bénéficiant d'une couverture sociale parentale (formulaire SE) dans votre pays d'origine.** Si votre pays a souscrit une convention bilatérale avec la France, la prise en charge de votre couverture sociale est assurée par le service Relations internationales de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence en France. Il vous faudra présenter un extrait d'acte de naissance authentifié délivré par la commune de naissance avec une traduction si le document n'est pas rédigé en français ou en anglais.

- **Âgé de moins de 28 ans** (cette limite d'âge peut être reculée dans certains cas tels que les études en médecine, le service national, etc.) **et originaire d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE).** Avant votre départ pour la France, demandez à votre assurance maladie de vous fournir la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Ce document vous dispense d'adhérer au régime français de Sécurité sociale. Il est à remettre à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en France qui vous règlera vos frais de soins (voir le calendrier "Vie pratique" en page 14 et les adresses en page 15).

- **Âgé de moins de 28 ans et originaire d'un autre pays que ceux cités ci-dessus,** ou réfugié ou apatride. Vous devez adhérer au système français de Sécurité sociale étudiante. La cotisation annuelle s'élevait à 192 euros en 2007-2008.

- **Âgé de plus de 28 ans.**

Vous ne pouvez pas vous affilier au régime

étudiant de Sécurité sociale et devez souscrire une assurance personnelle. Vous pouvez :

- contacter le service Couverture maladie universelle (CMU) de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM);
- contracter une assurance volontaire personnelle auprès de la CPAM;
- prendre une assurance privée;
- adhérer au régime de prévoyance d'une mutuelle étudiante.

Ces différents régimes n'offrent pas les mêmes garanties, ni les mêmes tarifs. Prenez le temps de comparer les services proposés.

- **Boursier du gouvernement français.**

Vous êtes couvert par la Sécurité sociale française sans avoir à payer de cotisations sociales.

## Mutuelles complémentaires

Les régimes de sécurité sociale obligatoire ne remboursent qu'une partie des frais de santé, selon la nature des soins. L'adhésion à une mutuelle complémentaire vous permet d'être mieux remboursé. Cette adhésion s'effectue au moment de votre inscription à l'université. Elle n'est pas obligatoire, mais conseillée.

## Médecine préventive

Le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPS) propose des consultations générales et spécialisées gratuites.

■ **SIMPS**

6 rue de Palerme - ☎ +33 (0)3 90 24 50 24

✉ [simps@adm-ulp.u-strasbg.fr](mailto:simps@adm-ulp.u-strasbg.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Le Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS) offre "un lieu d'écoute" aux étudiants.

■ **CAMUS**

6 rue de Palerme - ☎ +33 (0)3 88 52 15 51

✉ [camus@adm-ulp.u-strasbg.fr](mailto:camus@adm-ulp.u-strasbg.fr)

Du lundi au vendredi de 8h à 17h30.



Année 2008

### Inscription

Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 janvier précédant la rentrée universitaire, retirez le formulaire de Demande d'admission préalable (DAP) dans les services culturels des Ambassades de France ou sur Internet (voir page 6).

Avant le 1<sup>er</sup> février, retournez la DAP au service culturel de l'Ambassade de France de votre pays. Un récépissé vous est remis.

Durant la deuxième quinzaine de février : une convocation aux tests d'évaluation linguistique vous est adressée.

Le 30 avril au plus tard, la première université vous fait connaître sa réponse en indiquant la note obtenue au test de langue. Si la réponse est négative, votre dossier est transmis à la deuxième université.

Le 31 mai au plus tard, la deuxième université vous fait connaître sa réponse. En cas de refus votre dossier est transmis à la troisième université.

Le 30 juin au plus tard la troisième université vous communique sa décision.

En cas de réponse favorable, envoyez une lettre de confirmation à votre université d'accueil en vue de votre inscription administrative. Gardez une photocopie de cette lettre.

### Vie pratique

Au mois de novembre de l'année universitaire précédant votre inscription, adressez votre demande de bourse du gouvernement français auprès des services culturels de l'ambassade ou du consulat français dans votre pays. Pour obtenir leurs adresses, consultez le site :

[www.expatries.diplomatie.gouv.fr/annuaires/repdipet.asp](http://www.expatries.diplomatie.gouv.fr/annuaires/repdipet.asp)

Entre le 15 janvier et le 30 avril

Si vous ne venez pas dans le cadre d'un programme d'échanges entre votre établissement et une Université de Strasbourg, faites votre demande pour une chambre en résidence universitaire sur le site web du CROUS : [www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

Avant votre départ, si vous faites partie de l'Espace économique européen (EEE), vous pouvez demander une Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès d'un centre de soin dans votre pays.

Dès votre arrivée, rendez-vous à l'Agora de l'étudiant (voir coordonnées ci-contre), auprès du bureau d'accueil des étudiants étrangers, pour vous guider dans toutes vos démarches administratives.





## Accueil

### ■ Agora de l'étudiant

Allée René Capitant - F-67084 Strasbourg cedex

☎ +33 (0)3 88 60 22 52

✉ agora@poleuropeen.u-strasbg.fr

### ■ Bureaux de la vie étudiante (BVE)

#### ● Université Louis Pasteur (ULP)

4 rue Blaise Pascal BP 1032 - F-67070 Strasbourg cedex

☎ +33 (0)3 90 24 11 67 - ☎ +33 (0)3 90 24 50 01

✉ bve@adm-ulp.u-strasbg.fr

<http://bve.u-strasbg.fr>

#### ● Université Marc Bloch (UMB)

Aula du Patio - 22 rue Descartes - F-67084 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 41 74 59 - ☎ +33 (0)3 88 41 74 59

✉ bve@umb.u-strasbg.fr

[www.umb.u-strasbg.fr/bve.html](http://www.umb.u-strasbg.fr/bve.html)

#### ● Université Robert Schuman (URS)

Aile Sud, sous-sol - 1 place d'Athènes BP 66

F-67045 Strasbourg cedex

☎ +33 (0)3 88 41 43 82 - ☎ +33 (0)3 88 41 42 65

✉ bve@urs.u-strasbg.fr

[www.urs.u-strasbg.fr](http://www.urs.u-strasbg.fr) rubrique "vie étudiante"

### ■ CROUS

1 quai du Maire Dietrich - BP 50168

F-67004 Strasbourg cedex - ☎ +33 (0)3 88 21 28 00

☎ +33 (0)3 88 21 18 09 - [www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

## Logement

### ■ Auberge de jeunesse René Cassin

9 rue de l'Auberge de jeunesse

F-67200 Strasbourg - ☎ +33 (0)3 88 30 26 46

✉ strasbourg.rene-cassin@fuaj.org - [www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

### ■ Auberge de jeunesse des 2 Rives

Rue des Cavaliers - F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 45 54 21 - ✉ strasbourg.2rives@fuaj.org

### ■ CIARUS (Centre international d'accueil et de rencontre unioniste de Strasbourg)

7 rue Finkmatt - F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 15 27 88 - ✉ ciarus@ciarus.com

[www.ciarus.com](http://www.ciarus.com)

### ■ Caisse d'allocations familiales (CAF)

18 rue de Berne - F-67092 Strasbourg cedex

☎ +33 (0)820 25 67 10 - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## Santé

### ■ Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

16 rue de Lausanne - F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)820 904 150 - ☎ +33 (0)3 88 76 88 99

✉ secretariat@cpam-strasbourg.cnamts.fr

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### ■ La mutuelle des étudiants (LMDE)

10 rue de l'Abreuvoir - F-67084 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 14 17 70

✉ info@lamutuelledesetudiants.fr - [www.lmde.com](http://www.lmde.com)

### ■ Mutuelle générale des étudiants de l'Est (MGEL)

4 rue de Londres - F-67000 Strasbourg

☎ +33 (0)3 88 60 26 26 - ☎ +33 (0)3 88 61 86 25

✉ webmaster@mgel.fr - [www.mgel.fr](http://www.mgel.fr)

## Transport

### ■ Aéroport Strasbourg International

☎ +33 (0)3 88 64 67 67

✉ aeroport.information@strasbourg.cci.fr

[www.strasbourg.aeroport.fr](http://www.strasbourg.aeroport.fr)

### ■ CTS (Compagnie des transports strasbourgeois)

☎ +33 (0)3 88 77 70 70 - [www.cts-strasbourg.fr](http://www.cts-strasbourg.fr)

### ■ SNCF (Société nationale des chemins de fer)

[www.sncf.com](http://www.sncf.com)

### ■ Ville de Strasbourg

Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)

1 parc de l'Étoile - F-67076 Strasbourg Cedex

☎ +33 (0)3 88 60 90 90 - [www.strasbourg.fr](http://www.strasbourg.fr)

### ■ Office du tourisme de Strasbourg et sa région

17 place de la Cathédrale

F-67082 Strasbourg Cedex - ☎ +33 (0)3 88 52 28 28

✉ info@ot-strasbourg.fr

[www.ot-strasbourg.fr](http://www.ot-strasbourg.fr)



Le

# PLAN

ALLO CTS 03 88 77 70 70



www.cts-strasbourg.fr

Septembre 2007

TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG





### Légende

- **Formation & Recherche**
- 44 Université Louis Pasteur (ULP)
- 61 Université Marc Bloch (UMB)
- 54 Université Robert Schuman (URS)
- **Vie pratique**
- 60 Agora de l'étudiant
- 69 Centre d'accueil médico-psychologique (CAMUS)
- 26 CROUS - Gallia
- 65 La Mutuelle des étudiants (LMDE)
- 55 Mutuelle générale des étudiants de l'Est (MGE)
- 69 Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPS)
- A Préfecture du Bas-Rhin
- B Caisse d'allocations familiales (CAF)
- B Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- P Parking couvert
- P Parking relais-tram
- i Plan d'orientation
- T Tramway C et E
- B Bus 2 et 2a
- B Bus 6
- B Bus 7
- B Bus 10
- B Bus 15 et 15a
- B Bus 30
- Arrêt de bus



Vos contacts prioritaires **si vous ne venez pas dans le cadre d'un programme d'échange**

■ **Université Louis Pasteur (ULP)**

Service information, orientation,  
emploi (SIOE) - Institut Le Bel  
4 rue Blaise Pascal - F-67070 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 90 24 11 50  
☎ +33 (0)3 90 24 11 45  
✉ sioe@adm-ulp.u-strasbg.fr  
<http://ulp-sioe.u-strasbg.fr>



■ **Université Marc Bloch (UMB)**

Service commun universitaire  
d'information, d'orientation et d'insertion  
professionnelle (SCUIOIP) - Le Patio  
22 rue René Descartes - F-67084 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 88 41 73 50  
☎ +33 (0)3 88 60 16 41  
✉ scuio@umb.u-strasbg.fr  
[www-umb.u-strasbg.fr/scuioip.html](http://www-umb.u-strasbg.fr/scuioip.html)



■ **Université Robert Schuman (URS)**

Service commun universitaire  
d'information et d'orientation (SCUIO)  
1 place d'Athènes - F-67045 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 88 41 42 40  
☎ +33 (0)3 88 41 42 65  
✉ scuio@urs.u-strasbg.fr  
[www-urs.u-strasbg.fr](http://www-urs.u-strasbg.fr)



Vos contacts prioritaires **si vous venez dans le cadre d'un programme d'échange**

■ **Université Louis Pasteur (ULP)**

Service des relations internationales (SRI)  
4 rue Blaise Pascal  
F-67070 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 90 24 11 60  
☎ +33 (0)3 90 24 11 58  
✉ sri@adm-ulp.u-strasbg.fr  
[www-ulp.u-strasbg.fr](http://www-ulp.u-strasbg.fr)

■ **Université Marc Bloch (UMB)**

Service des relations internationales (SRI)  
22 rue René Descartes  
F-67084 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 88 41 74 13  
☎ +33 (0)3 88 41 74 84  
✉ szuszman@umb.u-strasbg.fr  
[www-umb.u-strasbg.fr](http://www-umb.u-strasbg.fr)

■ **Université Robert Schuman (URS)**

Service des relations internationales (SRI)  
47 av. de la Forêt-Noire  
F-67082 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 88 41 77 28  
☎ +33 (0)3 88 61 69 77  
✉ francis.fratani@urs.u-strasbg.fr  
[www-urs.u-strasbg.fr](http://www-urs.u-strasbg.fr)

Vos contacts **pour la vie pratique**

■ **Agora de l'étudiant**

Bâtiment "Le Platane" - Allée René Capitant  
F-67000 Strasbourg  
☎ +33 (0)3 88 60 22 52  
✉ agora@poleuropeen.u-strasbg.fr  
[www.univ-strasbourg.fr](http://www.univ-strasbourg.fr)

■ **CROUS**

1 quai du Maire Dietrich  
BP 50168 - F-67004 Strasbourg cedex  
☎ +33 (0)3 88 21 28 00  
☎ +33 (0)3 88 21 18 09  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

Étudier  
à Strasbourg

Pôle universitaire  
européen de Strasbourg